

L'EDUCATION ET L'AMENAGEMENT DES TEMPS EDUCATIFS



Les Francas accompagnent les collectivités territoriales, EPCI et associations

Forts de leur expertise, les Francas accompagnent les collectivités territoriales, les EPCI et les associations dans la mise en œuvre de la réforme des temps éducatifs et au-delà dans l'élaboration et la mise en vie de projets éducatifs territoriaux pour une opérationnalité en 2013 ou 2014.



L'éducation et l'aménagement des temps éducatifs

1.

Animation de réflexions, débats et temps de concertation

Animation de réflexions, débats et temps de concertation des acteurs éducatifs territoriaux : enseignants, parents, élus locaux, responsables associatifs, animateurs...

- les enjeux de la refondation de l'école, de l'organisation des temps scolaires et de l'aménagement des temps éducatifs,
- les opportunités pour les enfants de l'école primaire, pour les territoires,
- les freins à lever, les pistes pour agir,
- les démarches possibles pour les acteurs.

Présentation de la loi de la refondation de l'École de la République, de ses enjeux et du décret sur l'aménagement des rythmes scolaires

2.

Accompagnement à la mise en œuvre des rythmes et des temps éducatifs sur les territoires

Animation de réflexions, temps de concertation et groupes de travail thématiques avec les acteurs éducatifs : enseignants, parents, élus locaux, responsables associatifs, animateurs...

- recensement des attentes et contraintes des différents acteurs,
- identification des ressources territoriales,
- scénarii de mise en œuvre intégrant les organisations temporelles –journalières, hebdomadaires- et les contenus éducatifs vers une aide à la décision et le repérage d'éventuels besoins de qualification des intervenants périscolaires.

3.

Accompagnement à l'élaboration et la mise en œuvre d'un projet éducatif territorial

- diagnostic partagé : recensement des attentes, besoins et contraintes des enfants, des adolescents et des familles ;
- identification des contraintes des acteurs éducatifs et des ressources territoriales,
- définition de priorités éducatives,
- scénarii de développement du projet éducatif territorial vers une prise de décision et déclinaison opérationnelle de celui-ci en termes de temps, espaces et contenus éducatifs, déclinaison de ses critères d'évaluation,
- identification des éventuels besoins de qualification des intervenants périscolaires.

Contribution à la mobilisation des acteurs éducatifs et à l'animation de démarches participatives auprès de l'ensemble de la communauté éducative

4.

Accompagnement à la conception et au développement des accueils collectifs de mineurs, centres de loisirs éducatifs des temps péri et extra scolaires

Contribution à la mobilisation des acteurs des temps péri et extra scolaires

- définition du projet éducatif du centre de loisirs éducatif, de ses ambitions et articulation avec le projet d'école, les projets d'autres structures éducatives du territoire,
- préconisations pour l'enrichissement des contenus éducatifs mis en œuvre dans le cadre du projet pédagogique, notamment vers la construction de parcours éducatifs, de parcours artistiques et culturels...

5.

Accompagnement à la définition et la mise en œuvre de plans de formation adaptés

- formation non professionnelle permettant d'exercer en Accueil Collectif de Mineurs (BAFA, BAFD),
- formation professionnelle préparant aux certifications de la branche animation et aux diplômes d'Etat, du niveau IV au niveau II : Certificat de Qualification Professionnelle « animateur périscolaire » (CQP), Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport (BP JEPS), Diplôme d'Etat et Diplôme d'Etat Supérieur de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport (DE JEPS et DES JEPS),
- formation continue : modules thématiques contribuant à la construction d'une culture partagée sur les temps de pause méridienne et la restauration scolaire, sur la relation aux parents, sur la mise en œuvre des Activités Educatives Complémentaires (APC) articulées aux temps périscolaires, etc...

Accompagnement à la définition et la mise en œuvre de plans de formation adaptés aux besoins des acteurs éducatifs locaux, à leur professionnalisation, notamment celle des animateurs des temps périscolaires

LES FRANCAS, UN MOUVEMENT, UNE FEDERATION

La Fédération nationale des Francas regroupe 81 associations départementales, avec près de 1 300 organisateurs adhérents qui accueillent chaque année 1,2 million d'enfants dans 5 000 centres d'activités affiliés. Elle forme chaque année 2 500 animateurs professionnels et 13 000 animateurs volontaires (BAFA et BAFD).

Mouvement associatif citoyen, force de propositions, porteur d'innovations, les Francas s'attachent à concevoir et accompagner la mise en vie d'espaces de socialisation pour tous et un cadre de formation au vivre ensemble et à la responsabilité.

Educateurs de proximité au service de l'enfance, organisateurs de loisirs collectifs éducatifs, les Francas sont reconnus comme partenaires des pouvoirs publics – de l'Etat, de l'Ecole, des collectivités territoriales – et de collectifs éducatifs.